

DU SAMEDI 13 AU SAMEDI 20 AVRIL 2024

SÉJOUR DE PRINTEMPS

INSCRIPTION DU LUNDI 4 AU SAMEDI 9 MARS 2024



De 6 à 13 ans

Saint-Nazaire-sur-Charente (Charente-Maritime)



RENSEIGNEMENTS

01 43 96 77 03
01 43 96 77 28

VILLE DE
MAISONS-ALFORT

Direction Enfance-Education

du lundi au vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 11h30



WWW.MAISONS-ALFORT.FR



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir **impérativement** des originaux des documents suivants :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé
- ✓ 1 Photo d'identité
- ✓ Se munir du numéro d'allocataire CAF
- ✓ Attestation d'affiliation pour les bénéficiaires de la CSS (anciennement CMU)

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant en accueil de loisirs, en classe de découverte ou en séjour de vacances d'hiver pour l'année 2023/2024, vous devez vous munir **obligatoirement** des documents originaux suivants :

- **2 justificatifs de domicile récents** (moins de 3 mois) et différents :
 - **Vous êtes locataire** : dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
 - **Vous êtes propriétaire** : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
 - **Vous êtes hébergé** :
 - **Pour vous** : 2 justificatifs de domicile récents et différents parmi attestation sécurité sociale, attestation de paiement CAF, avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort
 - **Pour la personne qui vous héberge** : fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées + ses 2 justificatifs de domicile récents et différents : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, quittance de loyer.
- **Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées**
 - Les 3 derniers bulletins de salaire, ou la notification de décision Pôle Emploi + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
 - Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
 - Dernier avis d'imposition sur les revenus
 - Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
 - **Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement CMU** : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale.

LA PRÉSENCE DE L'UN DES PARENTS EST OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION

Le règlement du séjour se fait via le portail famille peu de temps après l'inscription

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial de 143 € à 521.95 €

AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS